Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 28/08/2024 - 117406 - 2015 B 02830 - 790 172 928 - ABBEAL

ABBEAL
Société par actions simplifiée
au capital de 24 000 euros
Siège social : 7 impasse de Montlouis
75011 Paris

790 172 928 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mille dix-vingt-quatre,

Le 31 juillet à 20h00,

Monsieur Sébastien LONJON, en sa qualité de directeur général de la société ABBEAL, a convoqué une réunion en présence de la société ABBEAL H, associé unique de celle-ci (« **l'Associé Unique** »), afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Prise d'acte de la démission de M. Bertrand BEHAGHEL en qualité de Président de la Société ;*
- *Prise d'acte de la démission de M. Sébastien LONJON en qualité de Directeur général de la Société ;*
- *Nomination de M. Sébastien LONJON en qualité de Président de la Société ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Monsieur Sébastien LONJON préside la réunion en sa qualité de Directeur général.

La société HSF AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société, convoquée oralement à ladite assemblée en raison de l'urgence, est absente et excusée.

Le Directeur général et président de séance met à la disposition de l'Associé Unique :

- la lettre de démission de M. Bertrand BEHAGHEL de son mandat de Président, prenant effet à la date des présentes.
- le projet de décisions proposé à l'Associé Unique.

Puis le Directeur général et président de séance déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués à l'Associé Unique, ont été tenus à sa disposition, au siège social, ce dont il lui est donné acte.

Il ajoute qu'il démissionne lui-même de son propre mandat de Directeur général à effet de ce jour afin de pouvoir être nommé président en remplacement du président démissionnaire.

Puis l'Associé Unique a pris les décisions suivantes.

Doc ID: f97f2860f3d4ad9340f602168c6f40bdbd2a5454

PREMIERE DECISION

(*Prise d'acte de la démission de M. Bertrand BEHAGHEL en qualité de Président de la Société*)

L'Associé Unique **prend acte** de la démission de M. Bertrand BEHAGHEL de son mandat de Président de la Société, prenant effet à la date du présent acte.

M. Bertrand BEHAGHEL ne conserve aucune fonction au sein de la Société

DEUXIEME DECISION

(*Prise d'acte de la démission de M. Sébastien LONJON en qualité de Directeur général de la Société*)

L'Associé Unique **prend acte** de la démission de M. Sébastien LONJON de son mandat de Directeur général de la Société, prenant effet à la date du présent acte.

TROISIEME DECISION

(*Nomination de M. Sébastien LONJON en qualité de Président de la Société*)

L'Associé Unique, avoir pris acte des deux décisions susvisées,

Décide de nommer en qualité de Président, pour une durée indéterminée et avec effet à la date des présentes :

> **Monsieur Sébastien LONJON**, né le 25 janvier 1984 à Ambilly (74), de nationalité française, demeurant 44 rue Chapon 75003 Paris

Décide que le nouveau président de la Société sera investi, dans les limites légales et statutaires, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société.

Décide que le président de la Société sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

Prend acte de ce que Monsieur Sébastien LONJON a déclaré par avance accepter les fonctions de président de la Société qui viennent de lui être confiées et a déclaré n'être soumis à aucune interdiction ou incompatibilité pour l'exercice du mandat de président de la Société.

QUATRIEME DECISION

(*Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et par l'Associé Unique.

Doc ID: f97f2860f3d4ad9340f602168c6f40bdbd2a5454





Sébastien LONJON
Président de séance

[« *Bon pour acceptation des fonctions de Président* »]

ABBEAL H
Associé unique
Représentée par
M. Sébastien LONJON

Doc ID: f97f2860f3d4ad9340f602168c6f40bdbd2a5454